



170072 - L'oubli lui fait dire pendant la posture de g nuflexion: soubhana rabbiya al-aala (que mon Ma tre supr me est transcendant!)

question

Parfois, je me trompe en effectuant la g nuflexion. Au lieu de dire : soubhanan Allah al-adhim, je dis : soubhana rabbiya al-aala. La m me erreur se r p te quand je me trouve en posture de prosternation. Je ne m'en rend compte qu'apr s coup. Faut il que j'effectue une prosternation de r paration? Si tel est le cas, quand? avant ou apr s le salut final?

la r ponse favorite

Louange   Allah.

Premi rement, celui auquel l'oublie fait dire: soubhana rabbiya al-aala pendant la g nuflexion ou soubhanan Allah al-adhim pendant la prosternation se trouve dans l'un de deux cas. Dans le premier , il se souvient   temps qu'il n'a pas prononc  les justes mots au moment appropri  et se ressaisit en disant soubhanan Allah al-adhim avant de se redresser de la g nuflexion ou soubhana rabbiya al-aala avant de se relever de la prosternation. Celui qui agit ainsi n'aura pas   effectuer une prosternation de r paration parce qu'il n'aura omis aucun acte obligatoire.

Cependant , on lui recommande de proc der   une telle prosternation pour n'avoir pas prononc  les mots au juste moment. Dans le second cas, le fid le concern  ne se souvient de l'omission qu'apr s s' tre redress  de la g nuflexion ou s' tre relev  de la prosternation. Dans ce cas, il aura   effectuer une prosternation de r paration pour avoir omis un acte obligatoire. La prosternation est   faire avant le salut final.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa mis ricorde)dit: **si le fid le prononce des mots au mauvais moment, on lui demande de proc der   une prosternation de r paration. C'est le cas de celui qui dit soubhana rabbiya al-aala pendant la g nuflexion puis se souvient et dit soubhanan Allah al-adhim au cours de la prosternation. L , il a employ  une formule juste mais il ne l'a pas**



dite là où il le faut. C'est -à-dire au cours de la prosternation. La prononcer pendant le gèneuflexion nous amène à lui dire: la formule que tu as prononcée est exacte mais tu ne l'as pas placée au bon endroit. C'est pourquoi la Sunna te demande de procéder à une prosternation de réparation.

Extrait de charh al-moumt'i, 3/359.

Cheikh Ibn Djibrine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: si par inadvertance le prieur prononce des paroles justes au mauvais moment, sa prière ne sera pas invalide. S'il récite le Coran assis ou prononce le salut debout ou dit soubhana rabbiya al-aalaalors qu'il est en posture de gèneuflexion ou soubhanan Allah al-adhim en posture de prosternation, en d'autres termes s'il accomplit un acte relavant de la Sunna mais le fait au mauvais endroit, on lui recommande d'effectuer une prosternation de réparation, mais il n'est pas obligé de le faire car ces formules sont une partie des formules à réciter pendant la prière canonique. Leur omission, même délibérée, n'entraîne pas la nullité de celle-ci. Extrait de charh akhsar al-moukhtassaraat.

Deuxièmement, si on prie derrière un imam et commet l'erreur susmentionnée, on procède à la prosternation prévue à la fin de sa prière, si on rejoint l'imam tardivement. Si on a commencé la prière avec l'imam, on y met fin avec lui sans procéder à une prosternation.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Si le fidèle qui a commencé la prière avec son imam, commet une erreur comme l'oubli de la prononciation de la formule soubhana rabbiya al-adhim pendant la gèneuflexion, il n'aura pas à effectuer une prosternation de réparation car l'imam l'en décharge. Mais , à supposer qu'un tel fidèle ait commis une erreur entraînant la nullité d'une raka'a, comme l'omission par oubli de la récitation de la Fatiha, dans ce cas, il faut qu'il se relève après la fin de la prière dirigée par l'imam pour reprendre la rak'aa invalidée. Après quoi, il récite l'invocation précédent le salut final avant d'effectuer ce geste suivi d'une prosternation.

Si celui qui arrive tardivement rejoint l'imam puis commet une erreur, il effectuera une prosternation de réparation, que l'erreur soit commise pendant qu'il priait avec l'imam ou après qu'il s'est relevé pour rattraper la partie de la prière ratée. Car s'il effectue la prosternation dans ce cas, il ne se serait pas démarqué de son imam qui lui avait déjà fini sa prière.»



Voirrissalah fi ahkami soudjoudi as-sahwi (épitre sur les dispositions régissant la prosternation de réparation par cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Allah le sait mieux.